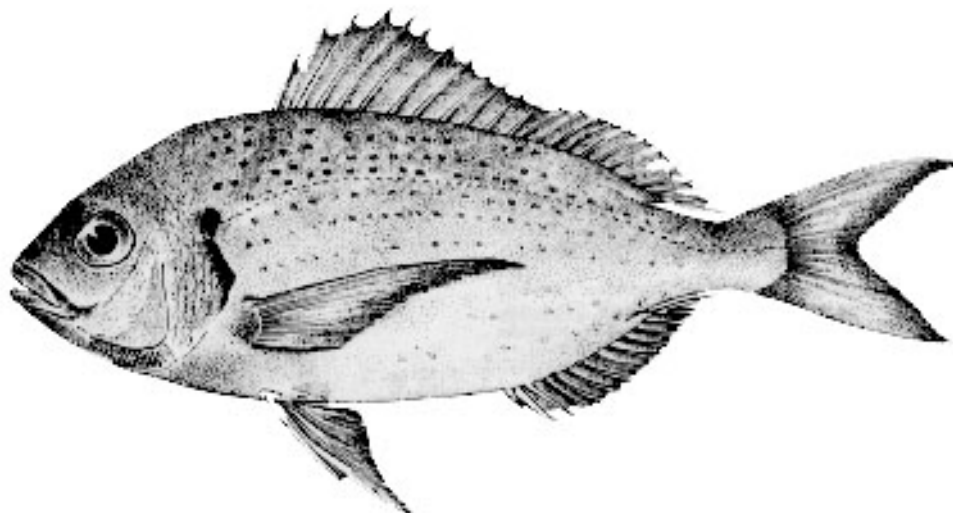


# Le renforcement de capacités des acteurs de la pêche et l'ébauche d'une cogestion des pêcheries de la ria Casamance

Projet : USAID/Wula Nafaa volet pêche par IDEE Casamance

Contrat No. 685-C-00-08-00063-00

Rapport d'activités 5<sup>ème</sup> trimestre de la deuxième phase (01 mai 2011 au 31 juillet 2011)



---

**idee**  
CASAMANCE

**Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance**

---

IDEE Casamance

BP 120

Ziguinchor

33 991 45 92

info@ideecasamance.org

ideecasamance@arc.sn

Banque CBAO 204 36 400 265

[www.ideecasamance.net](http://www.ideecasamance.net)

---

## Faits marquants du cinquième trimestre de la II<sup>ème</sup> phase

Une prolongation de la durée des activités selon le protocole d'accord Contrat No. 685-C-00-08-00063-00, de la II<sup>ème</sup> phase est octroyée le 29 avril 2011. Cette prolongation du 01 mai 2011 au 30 septembre 2011 doit nous permettre de nous approcher du nouveau projet USAID/COMFISH. Nous avons soumis une proposition de projet qui envisage dans la région de Sédhiou un appui aux collectivités locales pour l'installation des CCP de Soungrougrou/Diaroumé et de Pakao. Après concertation avec le Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Ziguinchor nous proposons pour la région de Ziguinchor un appui aux 3 CLPA que sont Ziguinchor, Kafountine et Elinkine, un appui aux collectivités locales pour l'installation des CCP après des séances de concertation à la base et l'installation de Maison des pêcheurs - Daara Mool Yi dans les îles difficilement accessibles.

Le projets manager, John Lucas Eichelsheim, a assisté à l'atelier de USAID/COMFISH intitulé « l'aménagement des pêcheries et la sélection des stocks prioritaires » tenu à Dakar du 20 au 22 juillet 2011. Il a présenté un résumé en Français de l'Analyse de Cycle de Vie des produits de la crevette *Penaeus notialis*. Cette étude, financée par la FAO et SWEDMAR, est réalisée de novembre 2007 au février 2008 par SIK et les partenaires locaux CRODT et IDEE Casamance. Le programme USAID/COMFISH veut approfondir cette étude et la transformer en une étude écosystémique de la chaîne de valeur qui servira de base pour le développement d'un modèle reproductible pour d'autres espèces de poissons. Ce modèle prend en compte les impacts environnementaux mais aussi biologiques (prises accessoires et autres rejets) et suit toute la chaîne de valeur des espèces impliquées.

Le projets manager a l'impression que le projet USAID/COMFISH ne va pas se lancer en Casamance à court terme. Il faut donc prévoir une rupture dans l'appui aux CCP de Boudié/Balantacounda, Soungrougrou et Brassou.

Un état des lieux des CCP :

Le CCP de Boudié/Balantacounda a le récépissé d'association (numéro de récépissé 81/GRSDH/AA du 10/12/2010) et une convention locale validé par préfet, sous-préfet, PCR et autres maires.

Le CCP de Soungrougrou a déposé le dossier de l'association au CDEPS de Sédhiou. La proposition pour la convention locale est validée à la base et introduite dans le circuit hiérarchique pour être signée par PCR, Maire, sous-préfet et autre préfet.

Le CCP de Brassou a déposé le dossier de l'association à la Gouvernance de Sédhiou et attend l'enquête de moralité. Les propositions de la convention locale sont en train d'être présentées et discutées à la base.

Quelques observations :

- La pêche dans la région de Sédhiou n'est pas une activité économique primaire. Dès que la récolte de la noix d'acajou s'annonce, les pêcheurs se tournent vers cette activité plus génératrice de revenus. Ce phénomène de paysan-pêcheur entraîne aussi la vétusté du matériel de pêche et le manque d'intérêt démontré par les élus locaux.

- Le niveau d’instruction des relais est vraiment trop bas. Malgré des séances de mise à niveau et de renforcement de capacité ils n’arrivent pas à capter l’information. Pourtant leur rôle dans la cogestion est primordial avec leur proximité avec les acteurs de la pêche. Leur travail de terrain doit faire fonctionner les comités villageois, pilier de la stratégie d’application de la réglementation en vigueur.
- « La pêche n’est pas une compétence transférée », cet adage provoque énormément de malentendus et de problèmes. Des élus locaux pensent alors que ce n’est pas à la collectivité locale d’investir dans la pêche qui est domaine d’Etat. Et puisque la collectivité locale n’investit pas dans la pêche, les pêcheurs refusent de payer taxe ou impôt. La filière pêche reste alors l’enfant pauvre. Il y a un travail de sensibilisation à faire par l’autorité locale et le Conseil Régional. La collectivité locale a le devoir de promouvoir une activité économique comme la pêche. Dans ce cadre il nous faut aussi plus d’informations sur le rôle du percepteur-receveur et quelles taxes peuvent rester dans la caisse de la collectivité locale.

Effectivement, il est mentionné que la pêche et l’aquaculture représentent un sous-secteur stratégique pour l’économie nationale par leur contribution importante aux équilibres macroéconomiques (apport en devises, emplois, revenus et valeur ajoutée) et à la satisfaction des besoins alimentaires. Ce sous-secteur fait partie des cinq grappes de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA). La Lettre de Politique Sectorielle de la Pêche et de l’Aquaculture (LPS-PA), adoptée en 2007, est articulée à la vision de la SCA, avec comme principaux objectifs :

- i) assurer une gestion durable et une restauration des ressources halieutiques centrée sur les plans d’aménagement des pêcheries et la promotion d’une bonne politique de conservation des habitats aquatiques ;
- ii) valoriser la production halieutique par l’amélioration des activités à terre et une restructuration des industries de pêche ;
- iii) réaliser un développement durable de l’aquaculture.

En 2008, le sous-secteur de la pêche et de l’aquaculture représente 25,0% des exportations totales du pays, 30,0% des apports en protéines à la population, 15,0% de l’emploi total et 1,6% du PIB (sic !!). Toutefois, la période 2006-2008 montre un fléchissement de certains de ces agrégats. Les recettes d’exportations ont accusé une forte chute en 2008 passant de 148 milliards de FCFA en 2006 à 95 milliards en 2008, suivie d’une reprise très nette en 2009, avec une valeur de 113 milliards de FCFA.

Les politiques publiques en cours de mise en oeuvre (SCA et LPS – PA) visent à inverser cette tendance défavorable par une meilleure exploitation du potentiel de création de richesses de la pêche et l’aquaculture ainsi qu’une rationalisation de l’exploitation de la rente halieutique évaluée à 130 milliards de FCFA par an. Cela implique un contrôle plus strict de l’accès à la ressource, une plus grande maîtrise des capacités de pêche, l’instauration de mesures additionnelles de conservation de la ressource, la mise en oeuvre de plans d’aménagement par pêcheries et un appui renforcé au développement de l’aquaculture.

Il est alors étonnant de constater que les investissements dans la pêche ne représentent que 0,2% du PIB contre donc un apport de 1,6% au PIB !

- Les comités villageois ne fonctionnent pas parce que dans le milieu on ne dénonce pas son voisin. Mais la cogestion dépend de l'implication active de la population et la dénonciation en fait partie. Mais la participation active des populations est un long processus. Il faut donc de la patience.
- Pêcheurs et Centre de Pêche de Goudomp ont observé un enrichissement étonnant de la biodiversité dans les zones de pêche concernées. Phénomènes qui ne sont pas observés depuis longtemps sont une abondance de l'*Ethmalosa fimbriata* (cobo/thialo), la prise de la sole et des Carangidae.

Nous avons reçu notre première tranche de paiement pour le prolongement de la deuxième phase le 27 mai 2011.

### **La zone de pêche de Boudié/Balantacounda**

La zone de pêche de Boudié/Balantacounda comprend les Communautés Rurales de Djirédji, Bambaly, Kaour, Djibanar, Simbandi Balante et les Communes de Goudomp et Diattacounda. Ces sept collectivités locales comptent quelque 114 villages avec 90 741 habitants. Quelque 24 villages et 2 communes avec 53 663 habitants<sup>1</sup> sont directement liés à la zone de pêche dont le recensement a identifié 982 pêcheurs affiliés dans 18 collèges. La zone de pêche de Boudié/Balantacounda est un plan d'eau d'une longueur de 44 kilomètres suivant le canal.

Priorité pour le CCP est l'interdiction de l'utilisation des filets en monofilament, appelés thiass. Le fonctionnement des relais et donc des comités villageois laisse à désirer. On demande plus d'implication des élus locaux. Mais comment ?

### **La zone de pêche de Soungrougrou**

La zone de pêche de Soungrougrou est gérée par les Communautés Rurales de Bémet Bijini, Djibabouya, Oulampane, Ouonck et la commune de Marsassoum. Ces cinq collectivités locales comptent quelque 72 villages avec 59 300 habitants dont 41 villages et la commune sont directement liés à la zone de pêche avec 39 533 habitants. Le dernier recensement a identifié 720 pêcheurs affiliés dans 11 collèges. La zone de pêche du Soungrougrou est un plan d'eau d'une longueur de 35 kilomètres suivant le canal.

Le CCP propose de fermer pour toute pêche les zones suivantes :

- Les bolons de Congoly et de Santack dans la CR de Ouonck.
- Une zone appelée « ZPP du bac » est une zone entre les deux rives d'une largeur de 450 mètres près du bac et délimité par le « rang abattoir » et le « rang Seydicounda ». Un plan d'eau de 20 ha.

---

<sup>1</sup> site [www.pepam.gouv.sn](http://www.pepam.gouv.sn) et SDADL / GDP du 30/06/2010

Le CCP propose des restrictions pour les sennes de plage, qui sont au nombre de 4 dans la zone et 3 dans la CR avoisinante de Diacounda. Ces sennes sont toutes des filets de type watar-watar avec poche et d'une longueur entre 150 et 200 mètres. Le CCP a proposé les restrictions suivantes :

- longueur maximale 150 mètres
- maille minimale de 25 mm
- un maximum de 20 personnes pour manipuler une SP

Les zones interdites pour les sennes de plage sont :

- La zone à la sortie du Soungrougrou à partir de l'axe Mankoudiara Noug/Bolon de Babate jusqu'à l'axe Souda-Djibabouya ou se trouve un plan d'eau appelé Jenberenoto
- Toute la rive gauche du débarcadère de Taiba jusqu'au débarcadère de Kounounding Dioe

### **La zone de pêche de Brassou**

La zone de pêche de Brassou est gérée par les Communautés Rurales de Bambaly, Dioudoubou, Simbandi Brassou, Mangaroungou Santo, Yarang Balante et la commune de Samine. Ces six collectivités locales comptent quelque 124 villages avec 59 101 habitants dont 26 villages et une commune directement liés à la zone de pêche avec 23 081 habitants. Le dernier recensement a identifié 1 285 pêcheurs affiliés dans 11 collèges. La zone de pêche du Brassou est un plan d'eau d'une longueur de 25 kilomètres suivant le canal.

Le CCP propose les zones de pêche protégées (ZPP) suivantes :

- Dioudoubou :

Facounto bolonda (Malandiankounda)

C'est une zone de frayère juste au Sud du village de Malandiankounda. Les pêcheurs disent que si les poissons manquent ailleurs, ici il y a toujours du poisson. On propose de fermer le bolon pour toute pêche.

- Yarang Balante :

Sidif Manjak/Cité Millionnaire (Sina)

Un bolon juste au Nord de Sina qui va jusqu'au village de Sidif Manjak. Les pêcheurs le considèrent comme zone de frayère. On propose de le fermer pour toute pêche.

- Simbandi Brassou :

Niekinté, une zone/lieu ou rouch

C'est le bolon juste au Sud de Simbandi Brassou qui mène au pont. Pour le moment il n'y a pas de pêche, mais la proposition est de l'introduire dans la convention locale pour assurer que même dans le futur toute pêche restera

interdite. Ceci en premier lieu pour protéger la mangrove, sujet de multiples initiatives de reboisement.

- Mangaroungou Santo :

Une zone/lieu ou rouch entre Segafoula et Binako

C'est une infiltration de l'eau de la ria Casamance dans les terres basses entre les villages de Segafoula et Binako. Il y a beaucoup de petits poissons qui sont actuellement pêchés avec des filets à crevettes. Il s'agit donc plus d'assurer que cette forme de pêche interdite soit bannie que d'en faire une zone de pêche protégée. Le CCP propose d'introduire la zone dans la convention locale comme zone dans laquelle la population envisage de planter des branchages pour la protéger.

Kossi/Kouniara bolon

C'est le bolon qui mène de Kossi/Kouniara à Yarang Balante. La zone est généralement considérée comme zone de frayère et de repos. Le CCP propose de fermer le bolon pour toute pêche.

- Bambaly :

Bolon de Bacary Badji Lafaato (Bouno)

Le CCP a demandé au Centre de Pêche de faire une sortie avec l'embarcation et GPS pour géo-référencer ces propositions de ZPP.

Ziguinchor, 31 juillet 2011

Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance

---

IDEE Casamance  
BP 120  
Ziguinchor  
33 991 45 92  
ideecasamance@arc.sn  
www.ideecasamance.org

www.ideecasamance.net

---